

Opérations de redynamisation commerciale - Demandes de subventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce (FISAC)

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Ville de Besançon et ses partenaires : sedD, SAIEMB, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, sont engagés dans deux opérations de restructuration lourdes qui pour partie créeront des surfaces commerciales 6 rue de la Madeleine et dans le quartier Clairs-Soleils.

I - Réhabilitation du 6 rue de la Madeleine

La première opération s'inscrit dans une volonté de restructurer un ensemble immobilier situé 6 rue de la Madeleine et de consacrer les surfaces commerciales en pied d'immeuble situées sur la rue prioritairement à des commerces, et une partie des surfaces en 1^{ère} cour à des activités artisanales créant environ 600 m² d'activités nouvelles.

Cette volonté répond à un double objectif, le premier de renforcement de l'attractivité du quartier de Battant et de la rue de la Madeleine en particulier, en supprimant la rupture commerciale existante, le second d'ancrer le quartier de Battant sur le centre-ville avec la boucle.

La rénovation de l'ensemble immobilier du 6 rue de la Madeleine constitue une véritable opportunité pour revaloriser et redynamiser la vie commerciale et artisanale du secteur.

En effet, le positionnement géographique de l'édifice, jadis occupé par des associations, une école, produit une véritable rupture du linéaire commercial de la rue qui engendre une désaffection de la clientèle en direction des établissements commerciaux du haut de la rue.

En démolissant le mur d'un mètre sous arcade, une vitrine commerciale pourra être créée ; il y aura une continuité commerciale ; une nouvelle dynamique apparaîtra.

II - Création de cellules commerciales et de services à Clairs-Soleils

La seconde opération s'inscrit dans le cadre du Programme de Redynamisation Urbaine (PRU) du quartier de Clairs-Soleils qui a pour ambition de mettre sur le marché environ 3 000 m² de surfaces commerciales et de services visant dans un premier temps à satisfaire les besoins de proximité de la population du quartier et dans un second temps à élargir la zone de chalandise en proposant des commerces et services qualitatifs.

Le projet développé sur le quartier de Clairs-Soleils affirme la volonté de la Ville de Besançon d'améliorer la diversité de l'offre commerciale de proximité et de services à la population, en proposant, in fine, une offre restructurant en profondeur le tissu existant répondant aux besoins immédiats de la population, mais également en élargissant substantiellement la zone de chalandise du quartier.

C'est ainsi que dans le cadre du PRU, la Ville a décidé de consacrer la partie centrale pour les commerces, la partie Sud recevra des activités commerciales ou de services, le Nord de la place (d'une superficie de 1 400 m²) est un espace polyvalent qui pourra accueillir le marché, dans des conditions beaucoup plus favorables qu'au pied des tours 102 et 104, rue de Chalezeule.

La constitution d'une offre nouvelle renforcera le pouvoir d'attraction que peut exercer le quartier sur une certaine catégorie de population. En effet, la situation du quartier dans la Ville est très appréciée par les habitants.

Lors de l'élaboration et de l'examen de la Loi de Modernisation de l'Economie (loi LME), le Gouvernement et le législateur ont souhaité renforcer l'action du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Dans ce cadre, les collectivités locales peuvent s'appuyer sur le FISAC pour réaliser soit des actions :

- de fonctionnement (animation commerciale, communication, recrutement d'animateurs, etc.).
- d'investissement (rénovation de halles et marchés, modernisation d'équipements professionnels, renforcement de parcs de stationnement, aménagement de rues commerçantes, etc.).

Dans ce cadre, concernant le 6 rue de la Madeleine, la sedD sollicitera directement les subventions d'équipement (investissement) auprès du FISAC. Pour l'opération de Clairs-Soleils, dans le cadre de la convention publique d'aménagement conclue entre la Ville et la sedD, la Ville sollicitera les subventions du FISAC, qui viendront en déduction de la participation Ville dans l'opération.

S'agissant des subventions d'accompagnement (fonctionnement) sur le 6 rue de la Madeleine, la Ville sollicitera le FISAC et reversera les financements prévus aux organisateurs pour les actions financées qui les concernent, soit l'Union des Commerçants pour ce qui est de l'accompagnement des commerçants artisans du quartier de Battant, soit la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre d'une démarche qualité, en fonction de l'accomplissement du programme prévisionnel d'animation. Des conventions de financement seront conclues entre la Ville et les partenaires.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- déposer les demandes de subvention au titre du FISAC pour les opérations ci-dessus, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- reverser sur justifications, le cas échéant tout ou partie des subventions aux organismes ou associations concernés,
- signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.